

EXTRAIT DU REGISTRE DES

AR Préfecture

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211600952-20250314-2025-001 PPG DE  
Reçu le 26/03/2025

DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 14 mars 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 7  
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier, HEALY Mickaël.

Absent excusé : BAUDIN Sébastien

Absent : MERAL Gilles

Secrétaire : VERGEZ Brigitte

2025.08 AVIS SUR LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION 2025-2034 DU BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE NON DOMANIALE

Vu le courrier reçu de la Préfecture de la Charente reçu le 10/01/2025, invitant la commune à formuler un avis sur le programme pluriannuel de gestion 2025-2034 du bassin versant de la Charente non domaniale,

Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

La plan pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification définissant les interventions et les moyens mis en œuvre par le syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP) pour répondre à des enjeux d'intérêt général liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Il fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général et est soumis à une enquête publique.

En fonction de l'état des lieux qui a été fait, des différents enjeux (préservation des milieux, espèces et habitats, gestion quantitative de la ressource en eau, sécurité des biens et des personnes, préservation de la qualité de l'eau, activité économique et loisirs), des actions ont été définies.

Le programme et le budget liés à ces actions ont été présentés aux membres du conseil.

AR Préfecture

016-211600952-20250314-2025\_08PPG-DE  
Reçu le 26/03/2025

Nous notons que la commune pourrait être concernée par quelques une d'entre elles, entre autres, la restauration des linéaires de haies (régénération naturelle des rives ou plantation), le suivi et le contrôle des espèces envahissantes, surveillance des zones humides pour qu'elles restent fonctionnelles. Il est entendu que cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction des opportunités.

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) 2025-2034 du bassin versant de la Charente Non Domaniale.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 26 mars 2025.

Martine MAINGUET  
Maire

